



ETAPE #2 MINDELO-LA REUNION

Instructions de Course Particulières

Publiées le 27 septembre 2025

IC 1. REGLES

- 1.9 Heure légale :
A Mindelo, en TU -1
A La Réunion, en TU +4

IC 2. CENTRE DE COURSE

- IC 2.1 L'emplacement des bureaux de l'Organisation Générale de l'Epreuve, de la direction de course, du comité de course, du comité technique, du jury international et de la presse est :
Mindelo: Hotel Oasis Porto Grande, Praça Amílcar Cabral, Mindelo – Sao Vicente
La Réunion : Les locaux de la Capitainerie de Plaisance - Port de la Pointe des Galets, Le Port 97420

IC 5 PROGRAMME SPORTIF

Lundi 29 et mardi 30 septembre 2025		Contrôle des équipements – voir planning François Angoulvant	
Mercredi 1 ^{er} octobre	1000	Briefing Départ - présence obligatoire des concurrents Etape #2	Hotel Oasis Porto Grande
	1100	Photos officielles - présence obligatoire des concurrents Etape #2	
Jeudi 2 octobre	1400 (locales)	Départ d'Etape #2 vers La Réunion	

IC 6 PAVILLON DE CLASSE

Sans objet.

IC 7 PARCOURS

Globe 40 Etape #2 – 6100 NM

1a	Ligne de départ – WPT Ilheu dos Passaros	A laisser à bâbord	16°54.650 N	025°00.690 W
1b	Ligne de départ - WPT Ponta Joa Ribeiro	A laisser à tribord	16°54.350 N	024°59.910 W
2	Gough Island	A laisser à tribord	40°18.500 S	009°56.800 W
3a	PORTE Cape Agulhas	A laisser à bâbord	34°49.850 S	020°00.650 E
3b	PORTE Virtual South Cape Agulhas	A laisser à tribord	42°00.000 S	020°00.650 E
4a	Ligne d'Arrivée – tonne rouge	A laisser à bâbord	21°00.477 S	055°15.309 E
4b	Ligne d'Arrivée - Jetée St Paul	A laisser à tribord	21°00.397 S	055°16.138 E

IC 7.4 Pointage officiel à la porte Cape Agulhas

IC 8 MARQUES

Les marques de départ seront virtuelles.

IC 9 ZONES INTERDITES

Il est interdit de naviguer dans les zones interdites à la navigation désignées par les documents nautiques officiels, les Dispositifs de Séparation du Trafic (DST), les zones de baignade protégée, les zones de protection autour des bateaux de plongeurs et toutes les zones interdites à la navigation décrites dans l'Annexe 1 des ICP Etape #2.

Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées. Les zones interdites sont considérées comme des obstacles. RCV [Définitions Obstacle (c)]

IC 10 LE DEPART

IC 10.2 La zone de départ sera située dans la baie de Mindelo.

IC 10.3 La ligne de départ est la suivante :

WPT Ilheu dos Passaros – laisser bâbord	16°54.650 N 025°00.690 W
WPT Ponta Joa Ribeiro – laisser tribord	16°54.350 N 024°59.910 W

IC 10.6 Bateau en retard

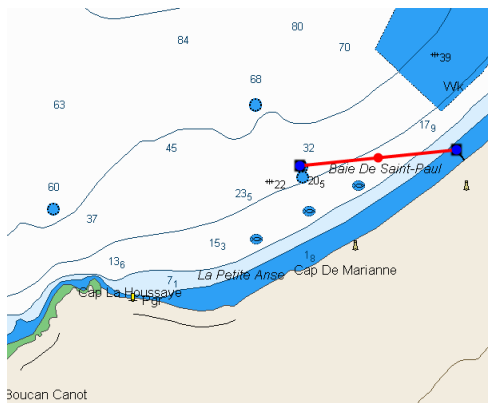
IC 10.6 b) la ligne de départ est la suivante

WPT Ilheu dos Passaros – laisser bâbord	16°54.650 N 025°00.690 W
WPT Ponta Joa Ribeiro – laisser tribord	16°54.350 N 024°59.910 W

IC 11.1 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera virtuelle, calculée par YB, entre la tonne rouge et l'extrémité de la jetée à St Paul.

Les coordonnées géographiques de la ligne d'arrivée sont définies en IC 7.



IC 12 SECURITE – COMMUNICATION

12.1 Le canal de course sera VHF 72

IC 14.4 RUPTURE ACCIDENTELLE DE PLOMB

Pour une rupture de scellé moteur, la pénalité sera 122 minutes

Pour une rupture d'un autre plomb, la pénalité sera 61 minutes

IC 16. CLASSEMENT

IC 16.2 Des classements intermédiaires seront effectués toutes les 4 heures hors des phases départ et arrivée et publiés sur le site internet

IC17. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENTS (DP/NP)

17.1.1 Des contrôles de jauge seront effectués avant le départ.

17.1.4 La quantité maximale d'eau et de liquide buvable embarquée dans les réservoirs fixes du bateau et/ou dans des contenants ne dépassant pas 10 litres est libre.

17.6 Les bateaux devront être conformes à tous les règlements de la course à partir de 14h00 le mercredi 1^{er} octobre 2025 jusqu'à leur contrôle après avoir fini la course.

IC 20. SEMI RIGIDES ACCOMPAGNATEURS ET D'ASSISTANCE DES CONCURRENTS (DP/NP)

20.2 Les semi-rigides d'assistance accrédités seront autorisés à naviguer dans la zone des 200 mètres entourant la ligne de départ réservée aux concurrents jusqu'à 15 minutes avant le départ.

IC 23. COMMUNICATION (NP/DP)

23.2 Un site FTP et numéro WhatsApp est à disposition des skippers pour poster leurs images et vidéos.

—> Via WhatsApp au +33 6 46 36 40 02

—> Via FTP

<ftp.cluster030.hosting.ovh.net>

Identifiant: ffquod-IIF14

Mot de passe: Globe402025

IC 27 REMISE DES PRIX

A La Réunion, la remise des prix aura lieu le 08/11/2025 sur le village à la Darse Titan.

IC Globe40 2025

Supprimer

10.4 Le départ sera donné selon la RCV 26 avec un signal d'avertissement 10 minutes avant le départ.

Remplacer par

10.4 Les bateaux sont en course à partir de 14h56 TU le jeudi 02 octobre 2025.

Les bateaux seront autorisés à prendre le départ à 15h00 TU le jeudi 02 octobre 2025

Le contrôle du passage de ligne de départ s'effectuera à l'aide de la balise YB et la trace Adrena/ Expedition.

La règle 10.5 s'applique.

La trace Adrena/ Expedition devra être envoyé par mail à race@sirius-events.com, au plus tard, 3 heures après le départ.

Supprimer 17.3.1

Remplacer par :

17.3.1 Le plombage du moteur en marche avant est obligatoire et sera effectué selon la procédure définie dans l'annexe 6 « Procédure d'auto plombage des moteurs ». Le plombage du moteur ne doit pas être rompu ou enlevé avant sans autorisation.

AC Globe40 2025

Annexe 2, paragraphe 2.1 est modifié comme suit :

- Un spi ou un gennaker sous scellé utilisable après accord de la direction de la course et entraînant une pénalité de 5 heures.

Les bateaux sont autorisés à embarquer des voiles supplémentaires dans la limite des 12 voiles. Ces voiles seront scellés. La pénalité de rupture de scellé de ces voiles sera à la discrétion du Jury.

Yvon Poutriquet / Président du Comité de Course

Original signé

Georges Priol /Président du Jury

Original signé

Miranda Merron / Directrice de Course

Original signé

Annexe 1 Etape#2 ZI

ZI West Africa			
1	West Africa A	16°00.000 N	017°35.000 W
2	West Africa B	12°17.850 N	017°35.000 W
3	West Africa C	09°49.960 N	017°06.260 W
4	West Africa D	02°19.160 N	010°45.020 W
5	West Africa E	05°36.000 S	004°05.210 W
6	West Africa F	14°00.000 S	002°42.000 E
7	West Africa G	20°37.000 S	008°52.007 E
8	West Africa H	29°12.530 S	014°47.260 E
9	West Africa I	28°17.770 S	016°03.700 E
10	West Africa J	18°15.000 S	011°56.700 E

LIMITE SUD
Définie comme tout point au sud de 42°00.000 S

Reserve Marine - Reunion		
RM 1	21°01.108 S	055°14.413 E
RM 2	21°00.597 S	055°14.310 E
RM 3	21°01.077 S	055°12.897 E
RM 4	21°02.368 S	055°12.399 E
RM 5	21°05.262 S	055°12.650 E
RM 6	21°05.558 S	055°12.762 E
RM 7	21°06.904 S	055°14.783 E
RM 8	21°09.926 S	055°16.731 E
RM 9	21°11.172 S	055°16.797 E
RM 10	21°11.882 S	055°16.336 E
RM 11	21°12.280 S	055°16.328 E
RM 12	21°16.390 S	055°19.419 E
RM 13	21°17.284 S	055°20.409 E
RM 14	21°16.871 S	055°20.563 E
RM 15	21°07.708 S	055°16.210 E
RM 16	21°03.160 S	055°13.274 E